

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Lanoraie tenue au 12, rue Louis-Joseph-Doucet, lundi 2 novembre 2020 à 20 h 6, à laquelle sont présents Mmes les conseillères Josée Castonguay, Nathalie Martin (par vidéoconférence), Sophie Bélisle, Jacinthe Brissette et MM. les conseillers François Boisjoly, Jean-François Gagné (par vidéoconférence), sous la présidence du maire, M. Gérard Jean.

Le secrétaire-trésorier et directeur général, M. Marc-André Maheu, agit à titre de secrétaire de la séance, et la secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe, Mme Brigitte Beauparlant, est présente.

2020-11-397

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE À HUIS CLOS

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly  
APPUYÉ PAR la conseillère Jacinthe Brissette  
ET RÉSOLU

Que la séance soit ouverte.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2020-11-398

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- |           |                                                                                                                                                                            |
|-----------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| (397)     | 1. Vérification du quorum et ouverture de la séance à huis clos;                                                                                                           |
| (398)     | 2. Adoption de l'ordre du jour;                                                                                                                                            |
| (399)     | 3. Adoption du procès-verbal du 5 octobre 2020;                                                                                                                            |
| (400)     | 4. Approbation des comptes payés et à payer;                                                                                                                               |
| (401-402) | 5. Information et suivi de dossiers;                                                                                                                                       |
| (403)     | 6. Administration :                                                                                                                                                        |
|           | 6.1. Budget 2021 et budget triennal d'immobilisations 2021-2022-2023 – date d'adoption;                                                                                    |
| (404)     | 6.2. États financiers 2018-2019 de l'OMH – quote-part;                                                                                                                     |
| (405-406) | 6.3. Formations;                                                                                                                                                           |
| (407)     | 6.4. Horaire – résidus domestiques dangereux;                                                                                                                              |
| (408)     | 6.5. Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens – fonctionnaire désigné; |
|           | 7. Sécurité publique :                                                                                                                                                     |
| (409)     | 7.1. Cadets – Sûreté du Québec;                                                                                                                                            |
|           | 8. Travaux publics :                                                                                                                                                       |
| (410)     | 8.1. Tracteur à trottoir – dépôt de soumission;                                                                                                                            |
|           | 8.2. Reprofilage de fossé – rang Saint-Henri; ( <i>retiré</i> )                                                                                                            |
| (411)     | 8.3. Conduite souterraine sur le rang Saint-Henri (pépinière Lemay);                                                                                                       |
| (412)     | 8.4. Projet domiciliaire phases III et IV – secteur Est – infrastructures;                                                                                                 |
|           | 9. Période de questions;                                                                                                                                                   |
|           | 10. Hygiène du milieu :                                                                                                                                                    |
| (414)     | 10.1. Dépôt et adoption du projet de règlement régissant l'utilisation de l'eau potable en vue de préserver la qualité et la quantité de la ressource;                     |
| (413)     | 10.2. Pompe – puits numéro 5;                                                                                                                                              |
| (415)     | 10.3. Équipements de protection – récupération;                                                                                                                            |
|           | 11. Loisirs et culture :                                                                                                                                                   |
| (416)     | 11.1. Carnaval 2021;                                                                                                                                                       |
| (417)     | 11.2. Hockey mineur féminin de Lanaudière – protocole d'entente;                                                                                                           |

- (418) 12. Urbanisme et mise en valeur du territoire :
- (419) 12.1. Dépôt et adoption du projet de règlement modifiant les règlements administratifs numéros 104-92 et 268-90 et leurs amendements – Dépôts;
- (420) 12.2. Dépôt et adoption du second projet de règlement modifiant le règlement concernant les usages conditionnels numéro 1081-2015 et ses amendements – Bâtiment agricole comprenant un logement résidentiel;
- (421) 12.3. Dépôt de certificat de conformité – règlement 1071-72-2020 (limites de zones, secteur rue des Étangs);
- (422-424) 12.4. Dépôt de certificat de conformité – règlement 1081-4-2020 (multi logement dans la zone 51);
- (425-427) 12.5. Projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 105-92 et ses amendements – Création de normes relatives à la zone R51;
- (428-429) 12.6. Demandes de dérogation mineure;
- (430) 12.7. Demandes de permis – PIIA;
- (431-433) 12.8. Demande d’usage conditionnel – Grande Côte Est (lot 6 114 983);
- (434) 13. Courrier;
14. Divers;
15. Période de questions;
16. Levée de la séance.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sophie Bélisle  
APPUYÉE PAR la conseillère Josée Castonguay  
ET RÉSOLU

Que l’ordre du jour soit adopté.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

2020-11-399

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 OCTOBRE 2020

CONSIDÉRANT QU’une copie du procès-verbal a été préalablement transmise aux membres du conseil municipal et qu’ils reconnaissent en avoir pris connaissance.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Jacinthe Brissette  
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly  
ET RÉSOLU

Que le procès-verbal du 5 octobre 2020 soit adopté.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

2020-11-400

APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

CONSIDÉRANT QU’une copie de la liste des comptes payés et à payer a été transmise à chacun des membres du conseil et tous déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture par le secrétaire-trésorier et directeur général;

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire-trésorier et directeur général a fourni tous les documents et explications à la satisfaction de ceux-ci;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay  
APPUYÉE PAR la conseillère Sophie Bélisle  
ET RÉSOLU

Que les comptes payés et à payer incluant les salaires, présentés par le secrétaire-trésorier et directeur général au montant de 637 669,08 \$ (518945 à 519055, PA 801 à PA 818, 9425, 9442 à 9496) soient approuvés.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2020-11-401

SOLDE RÉSIDUAIRE – RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 30-2002 (DESSERTE EN EAU DU PARC INDUSTRIEL)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lanoraie a entièrement réalisé l'objet du règlement d'emprunt numéro 30-2002;

CONSIDÉRANT QUE le coût réel des travaux s'élevait à 852 009 \$ en 2004;

CONSIDÉRANT QU'une subvention dans le cadre de la T.I.C.Q au montant de 248 326 \$ avait été versé au comptant;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 106 858 \$ avait été pris à même le fonds d'administration;

CONSIDÉRANT QU'il restait un solde de 496 825 \$ à financer;

CONSIDÉRANT QUE le financement permanent de 496 825 \$ a été effectué;

CONSIDÉRANT QU'il existe un solde de 248 326 \$ non contracté de l'emprunt approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en 2004 qui ne peut être utilisé à d'autres fins.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sophie Bélisle  
APPUYÉE PAR la conseillère Jacinthe Brissette  
ET RÉSOLU

Que la résolution 2020-05-192 soit abrogée et remplacée par la suivante :

Qu'en 2004, le montant de la dépense du règlement numéro 30-2002 soit augmentée de 745 151 \$ à 852 009 \$.

Qu'en 2004, l'emprunt du règlement 30-3002 soit réduit de 745 151 \$ à 496 825 \$.

Qu'en 2004, le Conseil municipal affecte à la dépense un montant de 106 858 \$ provenant du fonds général.

Qu'en 2004, le Conseil municipal affecte une somme versée comptant de 248 326 \$ provenant de la subvention T.I.C.Q.

Qu'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2020-11-402 PÉTITION – ÉROSION CÔTIÈRE ET PROTECTION DU LITTORAL – APPUI

CONSIDÉRANT QUE la voie maritime est un moteur économique de plus en plus important pour tout le Canada;

CONSIDÉRANT QUE le tonnage des bateaux transitant sur le fleuve Saint-Laurent augmente considérablement au fil des ans;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement fédéral a mis fin au programme de protection des rives en 1997;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement, par son inaction pendant plus de 21 ans, s'est désisté de sa responsabilité de l'entretien des ouvrages de protection des berges qu'il a érigés;

CONSIDÉRANT QUE le phénomène d'érosion des berges du Saint-Laurent, particulièrement dans le tronçon Montréal/Lac Saint-Pierre, prend des proportions toujours plus inquiétantes pour l'environnement, pour la sécurité et le bien-être des citoyens, de même que pour l'intégrité de leur propriété.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly  
APPUYÉ PAR la conseillère Jacinthe Brissette  
ET RÉSOLU

Que la Municipalité de Lanoraie donne son appui aux démarches entreprises par un groupe de ses citoyens visant la mise en place, par le gouvernement du Canada, d'un programme en matière de protection des berges du fleuve Saint-Laurent et de prendre des mesures adéquates pour contrer ce phénomène et assurer un environnement sécuritaire, telles qu'une réglementation imposant une limite de vitesse maximum selon les types de navires et la mise en place et l'entretien d'ouvrages de protection des berges, le tout afin de préserver les intérêts économiques du Canada tout en agissant de manière responsable envers les riverains et leur droit à la protection de leurs propriétés.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2020-11-403

BUDGET 2021 ET BUDGET TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2021-2022-2023 – DATE D'ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay  
APPUYÉE PAR la conseillère Sophie Bélisle  
ET RÉSOLU

Que le dépôt et l'adoption du budget pour l'année financière 2021 et du budget triennal d'immobilisations 2021-2022-2023 aient lieu lors d'une séance extraordinaire le 14 décembre 2020 à 19 h.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay  
APPUYÉE PAR la conseillère Jacinthe Brissette  
ET RÉSOLU

Qu'un montant de 931 \$ soit versé à l'ORH de la MRC de D'Autray, quote-part couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 se terminant au 31 mai 2019 de l'OMH de Lanoraie (avant le regroupement avec la MRC).

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2020-11-405

FORMATION – URBANISME

---

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly  
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Castonguay  
ET RÉSOLU

Que Mme Raphaële Leclerc, inspectrice en bâtiment et en environnement adjointe, soit autorisée à suivre la formation virtuelle « Initiation au règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées » les 24 et 25 novembre prochain, au montant de 455 \$ (taxes en sus).

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2020-11-406

FORMATION – HORTICULTRICE

---

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay  
APPUYÉE PAR la conseillère Sophie Bélisle  
ET RÉSOLU

Que Mme Geneviève Duquette, horticultrice, soit autorisée à suivre les deux ateliers présentés par la Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale présentés dans le cadre de leur congrès virtuel le 12 novembre prochain, au montant de 110 \$ (taxes en sus).

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2020-11-407

HORAIRE – RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

---

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de revoir l'horaire pour la réception des résidus domestiques dangereux.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Jacinthe Brissette  
APPUYÉE PAR la conseillère Josée Castonguay  
ET RÉSOLU

D'autoriser la réception des résidus domestiques dangereux (RDD) au garage municipal du lundi au vendredi, durant les heures ouvrables.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2020-11-408 RÈGLEMENT D'APPLICATION PAR LA MISE EN PLACE D'UN  
ENCADREMENT CONCERNANT LES CHIENS – FONCTIONNAIRE  
DÉSIGNÉ

---

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly  
APPUYÉ PAR la conseillère Jacinthe Brissette  
ET RÉSOLU

De nommer le secrétaire-trésorier et directeur-général comme responsable de l'exercice des pouvoirs prévus à la section III du Règlement d'application concernant la déclaration de chiens potentiellement dangereux.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2020-11-409 CADETS – SÛRETÉ DU QUÉBEC

---

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly  
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Castonguay  
ET RÉSOLU

D'informer la MRC de D'Autray que la Municipalité de Lanoraie désire faire partie de l'entente entre la MRC et les municipalités locales, dans le cadre du Programme de cadets de la Sûreté du Québec, pour l'été 2021, et ainsi augmenter la visibilité de la Sûreté du Québec sur le territoire de Lanoraie, et qu'un montant maximal de 5 000 \$ soit autorisé à cette fin.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2020-11-410 TRACTEUR À TROTTOIR – DÉPÔT DE SOUMISSION

---

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé des soumissions par appel d'offres public pour l'acquisition d'un tracteur à trottoir articulé sur roues avec des équipements;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une seule soumission le 26 octobre 2020 de la compagnie FST Canada inc. (Équipement Joe Johnson), soit :

<i>Tracteur articulé sur roues</i>	<i>Souffleur à neige à ruban</i>	<i>Lame à neige</i>	<i>Épandeur d'abrasif</i>	<i>Benne basculante</i>
129 262,55 \$	18 281,03 \$	6 841,01 \$	6 864,01 \$	8 094,24 \$
<i>Pour un total de 169 342,84 \$ (taxes incluses)</i>				

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly  
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Castonguay  
ET RÉSOLU

De retenir la soumission de la compagnie FST Canada inc. (Équipement Joe Johnson), au montant total de 169 342,84 \$ (taxes incluses) pour l'achat d'un tracteur à trottoir articulé sur roues avec les équipements mentionnés au préambule.

De plus, qu'un montant de 19 632,58 \$ soit pris à même le fonds d'administration de l'année en cours, et qu'un montant de 135 000 \$ soit pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de 10 ans.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2020-11-411 CONDUITE SOUTERRAINE SUR LE RANG SAINT-HENRI (PÉPINIÈRE LEMAY)

CONSIDÉRANT la demande de Pépinière François Lemay inc. pour des travaux de canalisation d'eau souterraine sous le rang Saint-Henri afin d'avoir une irrigation adéquate pour les végétaux.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Jacinthe Brissette  
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly  
ET RÉSOLU

D'autoriser des travaux de forage près du 262, rang Saint-Henri, pour une canalisation de 24" à une profondeur de 60" sous le niveau du chemin, à des fins d'irrigation, lesquels travaux seront effectués en novembre 2020, et ce, aux conditions suivantes :

- Que les travaux soient effectués par Pépinière François Lemay inc. et supervisés par le Service des travaux publics de la Municipalité;
- La Municipalité ne pourra être tenue responsable du bris des installations, pour aucune raison;
- Le demandeur devra obtenir l'assentiment de toute autre autorité compétente avant la réalisation des travaux;
- Le demandeur devra remettre les lieux en état, à ses frais, à la fin des travaux et indiquer l'emplacement des tuyaux par des repères visuels;
- La Municipalité pourra enlever les tuyaux sans préavis dans le cas où les tuyaux empêchent la réalisation de travaux de construction, d'entretien ou sont une source de nuisance.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

*La conseillère Josée Castonguay dénonce qu'elle a potentiellement, directement ou indirectement, un intérêt particulier concernant le point suivant. En conséquence de cette divulgation, et avant le début des délibérations sur cette question, cette dernière se retire des discussions, et s'abstient de voter sur cette question en quittant momentanément la séance, cette situation n'affectant pas le quorum.*

2020-11-412

PROJET DOMICILIAIRE PHASES III ET IV – SECTEUR EST – INFRASTRUCTURES

CONSIDÉRANT QUE le promoteur, Construction R. Laroche & fils, a mandaté le Groupe Forces SENC pour la préparation de plans et devis pour un projet immobilier dans le secteur de la rue Gagnon;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur a déposé les plans pour ce projet à la Municipalité le 26 février 2016 et le 27 octobre 2020;

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'infrastructures urbaines montrés aux plans comprennent sans s'y limiter l'installation de conduites d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial, d'ouvrages de rétention et de traitement des sédiments dans les eaux pluviales sur le lot 6 114 976;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

CONSIDÉRANT QUE les exigences du MDDELCC à la gestion des eaux pluviales ont été réformées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012 et exigent aux municipalités d'établir un programme d'exploitation et d'entretien pour assurer la pérennité et le bon fonctionnement des pratiques de gestion optimale des eaux pluviales mises en place pour chaque projet d'urbanisation;

CONSIDÉRANT QUE Le Groupe Forces SENC a élaboré un programme d'entretien des « PGO » relativement au projet.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sophie Bélisle  
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly  
ET RÉSOLU

Que la Municipalité ne s'oppose pas à la délivrance du certificat d'autorisation par le MDDELCC.

Que la Municipalité s'engage auprès du MDDELCC, à entretenir les ouvrages et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien des infrastructures du projet pour assurer la pérennité et le bon fonctionnement des pratiques de gestion optimale des eaux pluviales qui seront mises en place.

Que le Groupe Forces SENC soit autorisé à déposer une demande d'autorisation en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Que les infrastructures soient remises à la Municipalité lorsque l'acceptation finale des travaux aura été complétée, et ce, aux frais du promoteur.

D'exiger du promoteur qu'il :

- Transmette copie de toute approbation à la Municipalité de Lanoraie;
- Réalise les travaux d'infrastructures, de fondation de rue, d'asphaltage, d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial, d'ouvrages de rétention et de traitement des sédiments dans les eaux pluviales selon les règles de l'art et sous la surveillance d'un ingénieur membre de l'ordre des ingénieurs du Québec (OIQ);
- Dépose un montant équivalent à 5 % du coût des travaux, couvrant la période de garantie d'un an. Le promoteur devra également mandater une firme pour une inspection télévisée des conduites principales des réseaux d'égouts sanitaire et pluvial après la période d'un an;
- Se conforme en tout temps, à tous les règlements municipaux, provinciaux et fédéraux en vigueur.

Que le conseil municipal confirme que la Municipalité s'engage à transmettre au MDDELCC, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

*La conseillère Josée Castonguay reprend sa place à la table des délibérations.*

2020-11-413

POMPES – PUIITS NUMÉRO 5

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly  
APPUYÉ PAR la conseillère Jacinthe Brissette  
ET RÉSOLU

D'autoriser le remplacement d'une pompe aspirante-refoulante au puits numéro 5 au montant de 12 109,86 \$ (taxes incluses).



Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2020-11-414 DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT RÉGISSANT  
L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE EN VUE DE PRÉSERVER LA QUALITÉ  
ET LA QUANTITÉ DE LA RESSOURCE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Jacinthe Brissette  
APPUYÉE PAR la conseillère Josée Castonguay  
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal adopte le règlement portant le numéro 109-2020 ayant pour titre « Règlement régissant l'utilisation de l'eau potable en vue de préserver la qualité et la quantité de la ressource » tel que déposé.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2020-11-415 ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION – RÉCUPÉRATION

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Jacinthe Brissette  
APPUYÉE PAR la conseillère Sophie Bélisle  
ET RÉSOLU

D'autoriser la mise sur pied d'un programme visant l'octroi de subvention jusqu'à hauteur de 50 % du montant, pour l'acquisition par nos commerçants de boîtes de récupération d'équipements de protection, destinées et rendues accessibles à nos citoyens, et qu'un montant maximal de 1 000 \$ soit prévu à cette fin.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2020-11-416 CARNAVAL 2021

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly  
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Castonguay  
ET RÉSOLU

Que le Service des loisirs et de la culture soit autorisé à organiser le carnaval d'hiver 2021, à effectuer les dépenses nécessaires pour la tenue du carnaval et à signer les contrats avec les différents intervenants, et ce, conformément aux dispositions de l'article 7 du règlement 96-2017.

Que le secrétaire-trésorier et directeur général soit autorisé à payer les factures du carnaval à même les autres revenus et subventions de cette activité.

Que la tenue du carnaval soit conditionnelle aux consignes sanitaires en vigueur établies par le gouvernement du Québec.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Jacinthe Brissette  
APPUYÉE PAR la conseillère Sophie Bélisle  
ET RÉSOLU

De reconduire le protocole d'entente avec Hockey mineur féminin de Lanaudière de septembre 2017, pour la saison 2021-2022, et ce, aux mêmes conditions.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2020-11-418

DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LES RÈGLEMENTS ADMINISTRATIFS NUMÉROS 104-92 ET 268-90 ET LEURS AMENDEMENTS – DÉPÔTS

CONSIDÉRANT la consultation écrite suite à la publication d'un avis public permettant aux gens de se prononcer, dans les 15 jours suivants cet avis, sur le projet de règlement numéro 1070-6-2020.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sophie Bélisle  
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly  
ET RÉSOLU

Que le projet de règlement numéro 1070-6-2020 ayant pour titre « Règlement modifiant les règlements administratifs numéros 104-92 et 268-90 et leurs amendements – Dépôts » soit adopté, tel que déposé.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

*La conseillère Josée Castonguay dénonce qu'elle a potentiellement, directement ou indirectement, un intérêt particulier concernant le point suivant. En conséquence de cette divulgation, et avant le début des délibérations sur cette question, cette dernière se retire des discussions, et s'abstient de voter sur cette question en quittant momentanément la séance, cette situation n'affectant pas le quorum.*

2020-11-419

DÉPÔT ET ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LES USAGES CONDITIONNELS NUMÉRO 1081-2015 ET SES AMENDEMENTS – BÂTIMENT AGRICOLE COMPRENANT UN LOGEMENT RÉSIDENTIEL

CONSIDÉRANT la consultation écrite suite à la publication d'un avis public permettant aux gens de se prononcer, dans les 15 jours suivants cet avis, sur le projet de règlement numéro 1081-5-2020;

CONSIDÉRANT l'avis reçu.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sophie Bélisle  
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly  
ET RÉSOLU

Que le second projet de règlement numéro 1081-5-2020 ayant pour titre « Règlement modifiant le règlement concernant les usages conditionnels numéro 1081-2015 et ses amendements – Bâtiment agricole comprenant un logement résidentiel » soit adopté sans modification, tel que déposé.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

*La conseillère Josée Castonguay reprend sa place à la table des délibérations.*

2020-11-420 DÉPÔT DE CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 1071-72-2020  
(LIMITES DE ZONES, SECTEUR RUE DES ÉTANGS)

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay  
APPUYÉE PAR la conseillère Sophie Bélisle  
ET RÉSOLU

D'accepter le dépôt, par le secrétaire-trésorier et directeur général, du certificat de conformité approuvé par la MRC de D'Autray, pour le règlement numéro 1071-72-2020 ayant pour titre « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 269-90 et ses amendements – Modification des limites des zones R1-11, R1-12, R4-1, R4-3, R4-4 et C1-17 (secteur rue des Étangs) », émis le 8 octobre 2020.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2020-11-421 DÉPÔT DE CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 1081-4-2020 (MULTI  
LOGEMENT DANS LA ZONE 51)

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Jacinthe Brissette  
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly  
ET RÉSOLU

D'accepter le dépôt, par le secrétaire-trésorier et directeur général, du certificat de conformité approuvé par la MRC de D'Autray, pour le règlement numéro 1081-4-2020 ayant pour titre « Règlement modifiant le règlement concernant les usages conditionnels numéro 1081-2015 et ses amendements – Construction de multi logement dans la zone R51 (Grande Côte Est, à l'intersection de la rue Charles-Sevestre) », émis le 8 octobre 2020.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

*La conseillère Josée Castonguay dénonce qu'elle a potentiellement, directement ou indirectement, un intérêt particulier concernant le point suivant. En conséquence de cette divulgation, et avant le début des délibérations sur cette question, cette dernière se retire des discussions, et s'abstient de voter sur cette question en quittant momentanément la séance, cette situation n'affectant pas le quorum.*

2020-11-422 PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO  
105-92 ET SES AMENDEMENTS – CRÉATION DE NORMES RELATIVES À LA ZONE R51

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Jacinthe Brissette  
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly  
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal adopte le premier projet de règlement numéro 1071-75-2020, modifiant le règlement de zonage numéro 105-92 et ses amendements, concernant la création de normes relatives à la zone R51, tel que déposé.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2020-11-423 AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 105-92 ET SES AMENDEMENTS – CRÉATION DE NORMES RELATIVES À LA ZONE R51

La conseillère Jacinthe Brissette donne avis de motion à l'effet qu'un membre du conseil pourra proposer à la prochaine séance ou à toute autre séance subséquente du conseil, un projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 105-92 et ses amendements concernant la création de normes relatives à la zone R51.

2020-11-424 CONSULTATION ÉCRITE – PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 105-92 ET SES AMENDEMENTS – CRÉATION DE NORMES RELATIVES À LA ZONE R51

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'arrêté ministériel 2020-008 du 22 mars 2020, toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal est suspendue ou remplacée;

CONSIDÉRANT l'adoption du premier projet de règlement numéro 1071-75-2020 le 2 novembre 2020 modifiant le règlement de zonage numéro 105-92 et ses amendements concernant la création de normes relatives à la zone R51.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Jacinthe Brissette  
APPUYÉE PAR la conseillère Sophie Bélisle  
ET RÉSOLU

Que le préambule fait partie intégrante de la résolution.

De poursuivre le processus pour l'adoption du second projet de règlement et, conséquemment, remplace la séance publique de consultation par une consultation écrite auprès des personnes du secteur concerné.

De plus, un avis public sera diffusé avec l'objet du projet de règlement et le secteur visé. Les commentaires pourront être transmis par courriel à [direction@lanoraie.ca](mailto:direction@lanoraie.ca) dans les 15 jours de l'avis public.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

*La conseillère Josée Castonguay reprend sa place à la table des délibérations.*

2020-11-425 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 531, GRANDE CÔTE OUEST (LOTS 6 245 257 ET 6 245 258)

CONSIDÉRANT QUE le conseil a été saisi d'une demande de dérogation mineure concernant la propriété sise au 531, Grande Côte Ouest (lots 6 245 257 et 6 245 258);

CONSIDÉRANT le règlement 1004-2001;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à autoriser une opération cadastrale à des fins résidentielles d'un lot de 1 882 m<sup>2</sup> alors que le règlement de lotissement numéro 106-92, article 5.5, prescrit une superficie minimale de 2 000 m<sup>2</sup> pour les lots localisés

à moins de 100 m d'un cours d'eau et qui sont partiellement desservis par l'aqueduc ou l'égout;

CONSIDÉRANT le permis de lotissement numéro 2018-9012 approuvé le 4 mai 2018, approuvant la création de six (6) lots agricoles à partir de deux (2) lots agricoles, dont le lot 6 245 257, d'une superficie de 721.9 m<sup>2</sup>, et le lot 6 245 258, d'une superficie de 1 160.1 m<sup>2</sup>;

CONSIDÉRANT QUE le lot 6 245 257 est partiellement dans un îlot déstructuré;

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation déposée à la Commission protectrice du territoire agricole du Québec (CPTAQ) au mois de juillet 2019 demandant, entre autres, d'autoriser une utilisation à des fins autres que l'agriculture, sur le lot 6 245 257;

CONSIDÉRANT la réponse favorable de la CPTAQ rendue le 30 décembre 2019;

CONSIDÉRANT QU'aucun permis de construction neuve pour une habitation unifamiliale isolée ne peut être délivré à l'heure actuelle sur les lots 6 245 257 et 6 245 258 puisque le terrain ne possède pas la superficie minimale prescrite au règlement;

CONSIDÉRANT QUE pour réaliser son projet, le demandeur devra refaire une nouvelle opération cadastrale et une nouvelle demande d'autorisation auprès de la CPTAQ afin d'augmenter la superficie du terrain résidentiel;

CONSIDÉRANT les probabilités que le projet soit de nouveau accepté auprès de la Commission protectrice du territoire agricole du Québec (CPTAQ);

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les critères et objectifs du règlement;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 15 octobre 2020.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sophie Bélisle  
APPUYÉE PAR la conseillère Josée Castonguay  
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal autorise la demande de dérogation mineure pour le 531, Grande Côte Ouest (lots 6 245 257 et 6 245 258).

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2020-11-426

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 102, GRANDE CÔTE EST

CONSIDÉRANT QUE le conseil a été saisi d'une demande de dérogation mineure concernant la propriété sise au 102, Grande Côte Est;

CONSIDÉRANT QUE le projet est assujéti au règlement 1004-2001;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à permettre la construction d'un agrandissement à 4.81 m de la ligne de terrain avant, soit dans le prolongement du mur avant existant, alors que le règlement de zonage numéro 105-92 prévoit une marge de recul avant de 9.1 m dans la zone R1;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les critères et objectifs du règlement;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 15 octobre 2020.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Jacinthe Brissette  
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly  
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal autorise la demande de dérogation mineure pour le 102,  
Grande Côte Est.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2020-11-427

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 450, RUE SAINTE-MARIE

CONSIDÉRANT QUE le conseil a été saisi d'une demande de dérogation mineure  
concernant la propriété sise au 450, rue Sainte-Marie;

CONSIDÉRANT QUE le projet est assujetti au règlement 1004-2001;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à permettre une haie de cèdres en cour arrière  
d'une hauteur de 4.88 m, alors que le règlement de zonage numéro 105-92 prescrit  
une hauteur maximale de 3 m en cour arrière;

CONSIDÉRANT la nature des lieux;

CONSIDÉRANT le précédent qui pourrait être créé;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil  
municipal – réunion tenue le 15 octobre 2020.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay  
APPUYÉE PAR la conseillère Jacinthe Brissette  
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal refuse de faire droit à la présente demande de dérogation  
mineure pour le 450, rue Sainte-Marie.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2020-11-428

DEMANDE DE PERMIS – PIIA – RUE DES ÉTANGS (LOTS 4 166 090 À 4 166 092, 6 356 712  
ET 6 356 713)

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis de  
lotissement pour les lots 4 166 090 à 4 166 092, 6 356 712 et 6 356 713;

CONSIDÉRANT le règlement 1083-2017;

CONSIDÉRANT la résolution 2020-09-339;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les critères et objectifs du règlement;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil  
municipal – réunion tenue le 15 octobre 2020.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay  
APPUYÉE PAR la conseillère Sophie Bélisle  
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal autorise l'émission du permis visant le morcellement des lots 4 166 090 à 4 166 092, 6 356 712 et 6 356 713 tel que montré sur le plan daté du 13 octobre 2020.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2020-11-429

DEMANDE DE PERMIS – PIIA – 12, RUE CHAMPAGNE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis de rénovation au 12, rue Champagne;

CONSIDÉRANT le règlement 1083-2017;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à changer le revêtement de la toiture pour de la membrane élastomère, à réparer ou changer les colonnes de la galerie avant et à construire un toit au-dessus de la galerie arrière de 1.52 m par 3.35 m en bardeau d'asphalte;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les critères et objectifs du règlement;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 15 octobre 2020.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Jacinthe Brissette  
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly  
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal autorise l'émission du permis de rénovation pour les travaux demandés au 12, rue Champagne.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2020-11-430

DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL – 11, GRANDE CÔTE EST (LOT 6 114 983)

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande d'usage conditionnel pour le 11, Grande Côte Est (lot 6 114 983);

CONSIDÉRANT le règlement 1081-2015;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à construire une habitation multifamiliale de 3 unités de logement avec garage attaché;

CONSIDÉRANT les plans de construction, d'implantation, d'aménagement extérieur et le choix de matériaux de revêtement extérieur soumis à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le projet ne respecte pas le troisième (3) critère d'évaluation de l'annexe cinq (5) du règlement qui stipule que l'architecture du bâtiment doit reprendre le langage et les caractéristiques architecturales des bâtiments traditionnels présents sur le Chemin du Roy;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 15 octobre 2020.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Jacinthe Brissette  
APPUYÉE PAR la conseillère Sophie Bélisle

ET RÉSOLU

Que le conseil municipal n'autorise pas la demande d'usage conditionnel pour le 11, Grande Côte Est (lot 6 114 983).

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2020-11-431

LÉGION ROYALE CANADIENNE

---

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Jacinthe Brissette  
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly  
ET RÉSOLU

Qu'un montant de 100 \$ soit versé à l'organisme Légion royale canadienne pour la campagne du Coquelicot 2020.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2020-11-432

BIBLIOTHÈQUE GINETTE-RIVARD-TREMBLAY – NOMINATION DES REPRÉSENTANTS OFFICIELS

---

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay  
APPUYÉE PAR la conseillère Sophie Bélisle  
ET RÉSOLU

Que Mme Jacinthe Brissette, conseillère, soit nommée « représentante » de la bibliothèque Ginette-Rivard-Tremblay pour l'année 2021.

Que Mme Marie-France Letreiz, responsable de la bibliothèque et de la culture, soit nommée « coordonnatrice » de la bibliothèque Ginette-Rivard-Tremblay pour l'année 2021.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2020-11-433

CARREFOUR ÉMILIE DE LANORAIE – GUIGNOLÉE 2020

---

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly  
APPUYÉ PAR la conseillère Jacinthe Brissette  
ET RÉSOLU

D'autoriser le Carrefour Émile de Lanoraie à tenir une collecte de dons pour la Guignolée 2020, samedi le 28 novembre 2020 de 10 h à 12 h, sur la rue Louis-Joseph-Doucet au coin de la rue Notre-Dame.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**PÉRIODE DE QUESTIONS DE 20 H 58 À 21 H 20**



IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly  
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Castonguay  
ET RÉSOLU

Que la séance soit levée à 21 h 20.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

---

Gérard Jean, maire

---

Marc-André Maheu, secrétaire-trésorier et directeur général

*Je, Gérard Jean, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal*